EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 février 2009 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six février deux mille neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Dominique ADENOT, Odile VIGNAL, Havva ISIK, Nicole BARBIN, Claudine LAFAYE, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s :	**Carole COURTIAL, Chantal MERCIER-COURTY, Bruno SLAMA**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Thierry ORLIAGUET donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER et quitte la séance après la question n°2
Madame Pascaline BIDOUNG, qui avait donné pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT, est présente à partir de la question n°5.
Monsieur René MAYOT, qui avait donné pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER est présent à partir de la question n°5.
Interruption de séance de 21 h 25 à 21 h 45.
A partir de la question n°7, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 19

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ANRU ET DU CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE POUR LES OPERATIONS 2009

Dans le cadre de la convention pluriannuelle pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine de l'agglomération clermontoise signée en mai 2006, un certain nombre d'opérations en maîtrise d'ouvrage ville doit faire l'objet de demandes de subventions auprès de l'ANRU et du Conseil Régional d'Auvergne au titre de l'exercice 2009.

Ces demandes de subventions concernent les projets suivants (voir tableau ci-joint) :

sur le quartier de Croix de Neyrat :

- maillage de la rue de Chanturgue avec la rue du Solayer dans le périmètre de démolition,

sur le quartier de la Gauthière :

- création d'un pôle de services en lien avec le centre commercial,

***sur le quartier de Champratel* :**

- maillage de la rue du Pont de Neyrat dans le périmètre de démolition,
- voie douce est-ouest action n° 1,
- maillage de la rue du Pont de Neyrat solde (dernier tronçon partie ouest), hors périmètre de démolition,
- mail piéton est-ouest,
- mail piéton nord-sud,

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- de donner votre accord sur la mise en œuvre de ces projets,
- d'approuver les plans de financement correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, en temps utiles, auprès de l'ANRU et du Conseil Régional d'Auvergne les subventions prévues dans la convention générale.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 05 mars 2009

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Dominique ADENOT

ANNEXE

DOSSIER ANRU

Plan de financement prévisionnel des opérations 2009 en maîtrise d'ouvrage Ville

Désignation de l'opération	**Coût prévisionnel en € HT**	**Subventions demandées à l'ANRU en €**	**Subventions demandées au Conseil Régional d'Auvergne en €**	**Part restant à la charge de la Ville**
<u>Quartier de Croix de Neyrat</u> - maillage de la rue de Chanturgue avec la rue du Solayer (périmètre de démolition)	97 826 € HT	97 826 € soit 100%		
Quartier de la Gauthière - pôle de services de la Gauthière en lien avec le centre commercial	550 000 € HT	137 500 € soit 25 %	220 000 € soit 40 %	192 500 € soit 35 %
Quartier de Champratrel - maillage de la rue du Pont de Neyrat (périmètre de démolition) - voie douce est-ouest action n° 1 - maillage de la rue du Pont de Neyrat solde (dernier tronçon partie ouest), hors périmètre de démolition - mail piéton est/ouest - mail piéton nord/sud	250 836 € HT 1 086 957 € HT 273 411 € HT 305 184 € HT 501 672 € HT	250 836 € soit 100 % 271 739 € soit 25 % 68 353 € soit 25 % 76 296 € soit 25 % 125 418 € soit 25 %	326 087 € soit 30 % 91 555 € soit 30 % 150 502 € soit 30%	489 131 € soit 45 % 205 058 € soit 75 % 137 333 € soit 45 % 225 752 € soit 45 %